

QUESTIONS FRÉQUEMMENT POSÉES – PATINAGE PLUS

⇒ À quel âge mon enfant peut-il débiter le programme Patinage Plus?

- Nous acceptons les enfants à partir de 4 ans (en date de début de session)

⇒ Quel est l'équipement dont mon enfant aura besoin?

- **un casque certifié CSA** (avec ou sans grille) est obligatoire jusqu'à ce que l'enfant réussisse Étape 5
- **patins** (de hockey, de ringuette ou de patinage artistique à votre choix)
- **le costume du club** est obligatoire sauf pour les patineurs inscrits à la session de printemps. Dans ce cas, nous suggérons un pantalon de nylon, un manteau souple, mais chaud, avec un bon chandail et des mitaines (en saison automne-hiver, vous pouvez vous procurer le costume du club à nos locaux – les coûts sont indiqués sur le formulaire d'informations de chaque saison)

⇒ Est-ce que je peux embarquer sur la glace avec mon enfant?

-Non. Il n'est pas permis aux parents d'embarquer sur la glace en raison de la sécurité et l'assurance-responsabilité de Patinage Canada.

⇒ Quel est le ratio patineur/entraîneur sur la glace?

- le ratio est 10 jeunes pour un entraîneur/assistant(e) de programme
- nous avons des entraîneurs professionnels accompagnés d'assistant(e)s de programme

⇒ Quels sont les coûts?

- Les coûts sont indiqués sur le formulaire d'informations qui est sur notre site web à chaque session

⇒ Quels sont les méthodes de paiement?

- Chèque, argent comptant ou paiement interac

⇒ Dans quel groupe dois-je inscrire mon enfant?

- Session automne-hiver, l'enfant de 4-5 ans qui n'a jamais patiné doit s'inscrire à Patinage Plus (une journée au choix selon l'horaire indiqué dans le pamphlet d'information sur notre site web)
- Session de printemps, l'enfant peut s'inscrire à une ou plusieurs sessions indiquées sur le formulaire

⇒ Quelle est la durée de la session?

- Session automne-hiver de septembre à fin février (aucune interruption durant les fêtes sauf exception) (si l'enfant désire participer au spectacle, la session se poursuit jusqu'à la tenue du spectacle qui se tient généralement à la mi-avril). Les informations vous seront communiquées en décembre
- Session printemps se tient de la mi-avril à la fin mai

⇒ **Comment inscrire mon enfant?**

- Les inscriptions se font en ligne et les dates d'inscription (selon la saison) sont indiquées dans le formulaire d'information d'inscription publié sur notre site web avant le début des sessions)

⇒ **Quelle méthode utilisez-vous pour communiquer les modifications à l'horaire?**

- Vous trouverez l'information sur notre site web onglet : CALENDRIER
- En cas de modification de dernière minute, sera indiqué dans CALENDRIER et nous vous enverrons un courriel